

Les Echos

MERCREDI 20 MARS 2024



Pollution Lyon et le Grand Paris devront interdire les voitures Crit'Air 3 en 2025 // P. 6

Enquête L'incroyable dérive de Sciences Po, symbole d'une nouvelle guerre idéologique // P. 14

Atos : la descente aux enfers

- Airbus ne rachètera pas les activités stratégiques d'Atos.
- L'ex-fleuron français de l'informatique comptait sur cette cession pour repousser le mur de sa dette.
- Un dossier de plus en plus brûlant pour le gouvernement français.

// PAGE 24 ET « CRIBLE » PAGE 34

Mario Fourmy/Abaca et Laurent Cerino/RÉA

Délais de paiement : le gouvernement hausse le ton

ENTREPRISES La remontée des retards de paiement, passés au-dessus de la barre des 12,6 jours, inquiète l'exécutif, alors que les défaillances repartent à la hausse. Dans une interview, Olivia Grégoire, ministre déléguée en charge des PME, se prononce pour un doublement du plafond des amendes pour les mauvais payeurs et annonce que les délais de paiement des collectivités locales seront rendus publics mi-avril. Selon Altares, le projet de règlement européen, qui vise à raccourcir les délais à 30 jours, apporterait un surcroît de liquidités aux PME mais pénaliserait fortement certains secteurs.

// PAGES 6 ET 26



Shutterstock

analyses

La parabole des bagages SNCF

Par Gaspard Koenig

Une nouvelle fois, la simplification tant décrétée est restée à quai. Une récente illustration de ce désir masochiste de complexité est la nouvelle politique mise en place par la SNCF : deux bagages autorisés ne dépassant pas 70 x 90 x 50 cm et 40 x 30 x 15 cm. La parabole du bagage SNCF est fascinante. Elle met parfaitement en lumière la logique qui préside à ce type de folie normative. Aversion au risque et rationalité comptable, voici les deux principes de la modernité bureaucratique. // PAGE 12

L'IA, la nouvelle priorité du siècle

Par Florian Dèbes

France-Allemagne : la fin du pas de deux ?

Par Sylvie Bermann

Réarmons le débat

Par Marion Joubert

Banques centrales : le saut dans l'inconnu

Par J-F. Lepetit et D. Marteau

// PAGES 10 À 12



Macron veut que la Bourse finance bien plus les PME



Eliot Blondier/Pool-RÉA

BOURSE Le président de la République a annoncé faire du financement de marché pour les PME l'une de ses priorités des prochains mois. Emmanuel Macron s'est exprimé mardi matin lors d'une conférence organisée par Euronext, l'opérateur de la Bourse de Paris. Il a dévoilé un programme de 500 millions d'euros

de la Caisse des Dépôts, destiné à alimenter les fonds d'investissements qui ciblent les PME et ETI cotées, et une simplification de l'éligibilité de ces dernières au PEA-PME. Dans le cadre de la loi sur l'industrie verte, une partie des plans d'épargne retraite et de l'assurance-vie sera fléchée vers les PME et ETI cotées. // PAGE 29

Finances publiques : Eric Ciotti menace le gouvernement d'une censure

DÉFICIT Alors que Bercy cherche partout des économies, la tension monte encore d'un cran sur la question de la dette publique. Dans une interview aux « Echos », Eric Ciotti, le président de LR, dénonce le « manque de courage » du ministre des Finances, Bruno Le Maire, face à la « situation dramatique » des comptes publics. « La gestion calamiteuse des finances publiques du gouvernement doit être censurée », menace-t-il, alors que le gouvernement hésite à présenter un budget rectificatif cet été. Pour réduire l'endettement, il veut faire peser l'effort sur « ceux qui ne travaillent pas et qui cumulent les prestations sociales ». // PAGE 2

Emploi des seniors : la négociation entre dans le dur

SOCIAL Pour la séance de négociation ce mercredi sur les parcours professionnels, censée être l'avant-dernière, le patronat a mis sur la table un projet d'accord qui contient quelques reculs et des lignes rouges pour les syndicats. Medef, CPME et U2P proposent de faire de l'emploi des seniors un thème obligatoire de négociation au-delà de 1.000 salariés, un aménagement des entretiens professionnels ou encore un CDI de fin de carrière expérimental. La CFDT, la CGT, FO, la CFE-CGC et la CFTC ont rendu publiques 10 propositions communes, une initiative unitaire rare dans une négociation interprofessionnelle. // PAGE 3

La Banque du Japon relève ses taux pour la première fois depuis 17 ans

POLITIQUE MONÉTAIRE C'est un virage historique pour la Banque du Japon. Ne trouvant plus d'utilité à la politique monétaire extravagante qu'elle menait depuis des décennies, elle a annoncé la fin des programmes qui permettaient de maintenir les taux d'intérêt autour de zéro. Autrement dit, elle laissera les taux d'intérêt remonter – très modérément – pour la première fois depuis 2007. Le taux à court terme visé par l'institution pourra atteindre 0,1 %. Mais pour éviter tout emballement et tout risque de hausse incontrôlée des taux à plus long terme, elle continuera à acheter massivement des obligations de l'Etat nippon. // PAGE 30

RETROUVEZ L'ÉDITO ÉCONOMIQUE DE FRANÇOIS VIDAL TOUS LES JOURS À 7H10

Les Echos sur RADIO CLASSIQUE
Et votre journée devient plus belle

M 00104 - 320 - F: 3,60 €



ISSN0153.4831 116^e ANNÉE
NUMÉRO 24174 34 PAGES

Antilles-Réunion 4,70 €. Belgique 4,20 €. Espagne 5,10 €. Luxembourg 4,40 €. Maroc 44 DH. Suisse 6,60 FS. Tunisie 9,8 TND.

Un Français sur dix détient des cryptomonnaies

- Malgré les hauts et les bas des cryptoactifs, les Français n'ont pas délaissé la classe d'actifs.
- Espérant un bon rendement financier, ils sont toujours plus nombreux à en détenir.

CRYPTOMONNAIES

Thomas Pontiroli

Comparant le monde des cryptos au pays des merveilles du célèbre roman de Lewis Carroll, toujours plus de Français « sautent dans le terrier du lapin », écrit Faustine Fleuret, à la tête de l'Association pour le développement des actifs numériques (Adan). D'après son baromètre 2024, réalisé par Ipsos et KPMG, 12 % des Français détiennent désormais des cryptos (cryptomonnaies, NFT ou stablecoins), contre 9,4 % en 2023, d'après un échantillon représentatif de 2.001 personnes de plus de 18 ans. En novembre 2023, l'Autorité des marchés financiers (AMF) avait compté 9 % de détenteurs de cryptoactifs, contre 7 % pour les actions en direct.

Dans le détail, 10 % des Français interrogés possèdent des cryptomonnaies en 2024 (à 60 % du bitcoin, le reste étant de l'ether, du polkadot ou solana), contre 8 % en 2023. Ils sont aussi 6 % à détenir des stablecoins, ces monnaies numériques indexées notamment sur le dollar (Tether...) et qui sont plébiscitées pour la finance décentralisée, lisser la volatilité et éviter la fiscalité. Contre toute attente, 6 % possèdent des NFT, contre 4 % l'an passé. Le marché des jetons non fongible s'est pourtant effondré de 95 % en un an. Les jetons de jeux (Sorare...) et ceux des programmes de fidélité des marques (qui ne disent pas toujours qu'elles en utilisent) soutiennent cette hausse.

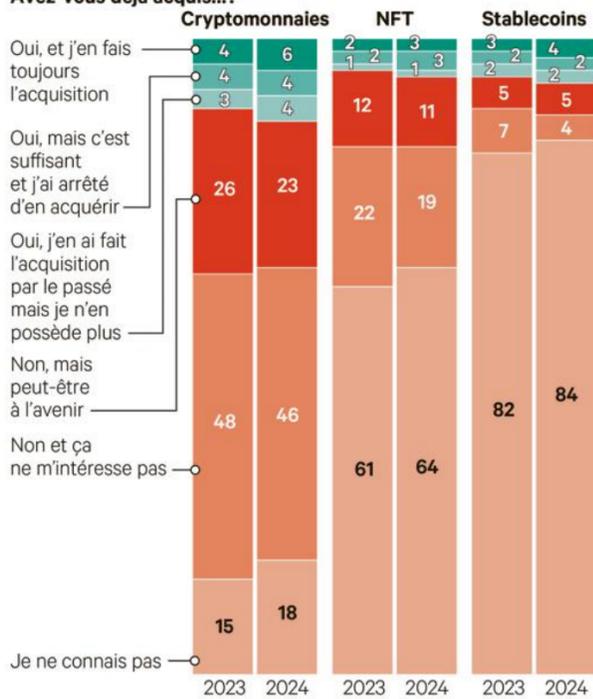
Des investisseurs majoritairement masculins

Ces données s'inscrivent dans « un cycle de marché transitoire vers une année 2024 plus prometteuse sur le plan des valorisations, si l'on considère les deux premiers mois (+26 % pour la capitalisation totale entre janvier et mars 2024), un schéma déjà observé en 2020 et 2021 », s'enthousiasme l'auteur de l'étude.

L'adoption des cryptoactifs en France

En %

Avez-vous déjà acquis...?



* LES ÉCHOS* / SOURCES : ADAN, IPSOS, KPMG

Malgré l'embellie, 23 % des Français envisagent d'acquérir des cryptoactifs cette année, soit 3 points de moins que l'année dernière. Ils seraient refroidis par les « faillites et fraudes de FTX, Genesis et BlockFi » et le manque d'épargne disponible.

Les investisseurs en cryptos sont à 70 % des hommes (contre 60 % l'année dernière). Un chiffre à comparer aux 58 % d'hommes détenant des actions d'entreprises, d'après un baromètre de l'AMF datant de mars 2023. Les jeunes sont majoritaires, avec 57 % de moins de 35 ans, et un doublement de la tranche des 18-24 ans, à 24 %.

Les investisseurs en cryptos sont issus pour moitié (49 %) de catégories socioprofessionnelles supé-

rieures, une proportion toutefois inférieure à l'année précédente (56 %). Néanmoins, la part des foyers les plus riches interrogés (plus de 60.000 euros nets par an de revenus) est tombée à 15 % (contre 27 % en 2023). La proportion des plus modestes (moins de 18.000 euros) a bondi à 31 % (contre 22 % l'an passé).

Jusqu'à 50 % de l'épargne

L'Adan met en avant que 80 % des Français réalisent moins de deux transactions par mois, un chiffre « qui va toujours à l'encontre d'un stéréotype présentant les détenteurs de crypto comme des traders en puissance ». Le lobby du secteur souligne aussi un autre indicateur très

regardé : le taux d'épargne consacré à cette classe d'actifs très risquée. Plus de la moitié des sondés (54 %) allouent moins de 10 % de leur épargne au bitcoin et autres devises. Cependant, quelque 36 % y consacrent de 10 % à 50 % de leur épargne, pour une moyenne totale de 21 % (mesurée fin 2023).

« La comparaison sur les trois études permet de mettre en exergue une augmentation de la part de ces actifs dans la composition de l'épargne des investisseurs », indique l'auteur de l'étude. Et les sommes investies ? Elles restent à 75 % inférieures à 5.000 euros. Pour investir, les Français choisissent Binance (32 %), Crypto.com (26 %) et Coinbase (22 %) – tous enregistrés à l'AMF –, loin devant les fintechs Revolut (15 %) et Lydia (14 %), qui opèrent via Bitstamp et Bitpanda.

Pas d'engouement a priori pour les ETF

Le point commun de tous ces cryptoinvestisseurs est la quête de rendement financier (46 %), même si l'étude note « une perception croissante des cryptomonnaies comme un actif refuge », avec 34,4 % des acquéreurs convaincus par cette idée, contre 30,3 % en 2023. Un sentiment que le baromètre corrèle au « contexte inflationniste » depuis deux ans, et que confirme la durée de détention des cryptos, avec une moitié de Français visant un placement de long terme.

Alors que le marché des cryptos a basculé vers les ETF en janvier, à la faveur des onze fonds indiciels directement investis en bitcoin approuvés aux Etats-Unis, la question se pose en France où des produits équivalents existent, mais ne sont quasiment pas distribués aux particuliers. Le baromètre constate que 49 % des Français intéressés par la crypto préfèrent s'exposer en direct, plutôt qu'à travers de véhicules d'investissement servant d'intermédiaires. Pour l'auteur de l'étude, ce serait pourtant une façon de percer un plafond de verre en termes d'adoption. ■

Bitcoin : les investisseurs gardent leur calme malgré la correction du marché

Anticipant une poursuite de la hausse des cours cette année, les investisseurs ont résisté à la tentation de prendre leurs bénéfices sur le bitcoin et les cryptos en 2023.

Nessim Aït-Kacimi

Les gains réalisés sur le bitcoin (BTC) et les cryptos ont été de 37,6 milliards de dollars en 2023, selon les estimations de la société Chainalysis. En tête, les investisseurs américains ont réalisé 9,4 milliards de dollars de profits. Les Français ont empoché 720 millions de dollars (660 millions d'euros), un montant loin du record de 2021 (3,7 milliards d'euros), mais comparable à 2020 (600 millions de dollars).

Les ventes de cryptos à l'échelon mondial n'ont représenté que 4 % de la hausse totale de la capitalisation des cryptos. Celle-ci a bondi de 807 à 1.710 milliards de dollars en 12 mois, soit un gain de 903 milliards. Les cessions de bitcoins ont été bien absorbées par un marché qui a repris confiance après le séisme de 2022. L'argent qui sort définitivement de la sphère crypto est limité.

Les profits sur les cryptos en 2023 n'ont toutefois compensé qu'à hauteur de 30 % les pertes massives de l'année précédente. Elles avaient atteint 127 milliards de dollars lors de la grande débâcle des marchés. Les seuls mois de pertes de 2023 furent en juillet et en août quand le bitcoin perdit respectivement 4 % et 11 %. Les prises de profits se sont surtout produites les deux derniers mois de l'année. A partir d'octobre, le bitcoin s'est envolé (+28 % en un mois) et il a tiré tout le marché vers le haut.

Une hausse dopée par les ETF

Des investisseurs de long terme ont alors jugé opportun de prendre une partie de leurs profits pour la réinvestir dans d'autres projets. Face à eux, toute une cohorte de nouveaux acheteurs, notamment américains, a pris le relais, témoignant d'un vaste transfert de risques depuis le lancement des ETF (fonds indiciels cotés) aux Etats-Unis, selon l'analyse de Glassnode.

Malgré la volatilité et les risques, beaucoup d'investisseurs conservent leurs cryptos en anticipant une poursuite de la hausse des cours cette année. Le lancement

des ETF aux Etats-Unis et la diminution de l'offre de bitcoins (« halving ») ont entraîné une hausse de 50 % du bitcoin (64.000 dollars ou 58.800 euros) en 2024. Il a perdu 15 % depuis son record du 14 mars (73.750 dollars). Pour David Glass, analyste chez Citi, 1 milliard de dollars de souscriptions dans les ETF bitcoin fait grimper de 8 % le cours de la leader des cryptos. Près des trois quarts de la hausse du bitcoin en 2024 s'expliquent ainsi par les ETF, dont ceux de BlackRock, grand gagnant. Par un effet d'entraînement, la plupart des cryptos progressent cette année. L'ethereum gagne 43 %, et les 20 autres cryptos entre 2 % (Cardano) et 144 % (Shiba Inu).

Spéculation de court terme

Malgré les risques, des investisseurs, souvent jeunes, se livrent toujours à la spéculation de court terme (achat ou vente à découvert, produits dérivés). Ils peuvent perdre gros dans les phases de volatilité élevée. Comme sur les autres marchés, notamment boursiers, les investisseurs conservent trop longtemps leurs positions perdantes, ce qui aggrave leurs pertes, et prennent trop vite leurs

bénéfices. Des biais dont font aussi l'objet les gérants de fonds professionnels. Ils ont enregistré de bien moins bonnes performances que le bitcoin en 2023, respectivement 88,5 %, contre 156 %.

Sur les cryptos, la gestion active (qui prend des paris) détruit autant de valeur qu'elle n'en crée sur un cycle complet de marché de plusieurs années. Son échec constitue une publicité pour les ETF qui se contentent, eux, de suivre la valeur du bitcoin ou d'un panier de cryptos, à des tarifs très bas sans commune mesure avec les commissions stratosphériques des hedge funds. ■



ÉCOUTEZ NOTRE PODCAST LA STORY 2024, l'année du bitcoin, encore ? dans « La Story », le podcast d'actualité des « Echos ».

annonces judiciaires & légales

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Égalité - Fraternité
COMMUNE DE CHARS

Avis de mise à l'enquête publique de la carte communale et du zonage d'assainissement pluvial

En application des dispositions de l'arrêté de Madame la Maire de la Commune de Chars du 07/02/2024, le zonage d'assainissement pluvial sera soumis à l'enquête publique durant 30 jours, du 10 avril 2024 au 13 mai 2024.

Madame Dalida DA COSTA ALVES, inscrite sur la liste d'aptitude départementale au titre de l'année 2023 à la fonction de commissaire-enquêteur, est nommée par le président du Tribunal administratif de Cergy-Pontoise, commissaire-enquêteur par la décision N° E2300054/95 en date du 31/10/2023, pour conduire cette enquête.

Madame le commissaire-enquêteur siègera à la mairie de la Commune de Chars, en lors de 3 permanences ci-après précisées et toutes observations pourront lui être adressées par écrit à son nom et à l'adresse postal de la Mairie.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier d'enquête publique sera consultable :

- En version papier, en mairie : 2 rue de Gisors 95750 Chars
- En version numérique, sur le site internet de la commune : www.mairiechars95.fr

Des observations et propositions pourront également être déposées pendant la durée de l'enquête publique :

- Soit par Courriel à l'adresse suivante : administration@mairie-chars.fr
- Soit les consigner sur le registre d'enquête mis à leur disposition,
- Soit les adresser par écrit à Madame le Commissaire Enquêteur à la mairie,
- afin de répondre aux demandes d'information présentées par le public, trois permanences seront assurées par Madame le Commissaire Enquêteur les jours et heures suivants :
 - le Mercredi 10 Avril 2024 de 14h00 à 17h00,
 - le Samedi 27 Avril 2024 de 09h00 à 12h00,
 - le Lundi 13 Mai 2024 de 14h00 à 17h00.

- le rapport du Commissaire Enquêteur ainsi que ses conclusions motivées seront tenus à la disposition du public dans la mairie, un an après la clôture de l'enquête.

EP 24-091 / contact@publilegal.fr

La ligne de référence est de 40 signes en corps minimal de 6 points didot.

Le calibrage de l'annonce est établi de filet à fillet.

Les départements habilités sont 75,78, 91, 92, 93, 94, 95 et 69.

annonces judiciaires & légales

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Égalité - Fraternité
COMMUNE DE COURBEVOIE

AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE

COMMUNE DE COURBEVOIE

Avis d'ouverture d'une participation du public par voie électronique préalable à la délivrance d'un permis de construire portant sur un ensemble immobilier à destination d'une résidence services jeunes actifs et étudiants et deux commerces sur l'îlot B4 de l'opération Village Delage à Courbevoie

Par arrêté du Maire de Courbevoie, il sera procédé du jeudi 4 avril 2024 - 9h00 - au lundi 6 mai 2024 - 17h00, soit pendant 32 jours consécutifs, à une participation du public par voie électronique préalable à la délivrance, au bénéfice de la SAS COURBEVOIE BRUYERES, du permis de construire portant sur un ensemble immobilier à destination de résidence services jeunes actifs et étudiants et deux commerces sur l'îlot B4 de l'opération Village Delage situé sur la commune de Courbevoie, aux 16-18 rue du Moulin des Bruyères.

Le projet consiste, après la démolition des constructions existantes, en la construction d'un ensemble immobilier comprenant une résidence services jeunes actifs et étudiants de 597 chambres, d'une surface d'hébergement de 14505 m² SDP et des espaces communs, et de deux commerces en rez-de-chaussée d'une surface totale de 1433,6 m² SDP.

Le siège de cette participation est situé à la mairie de Courbevoie (92400) - Hôtel de Ville - 2, place de l'Hôtel de Ville.

Le dossier soumis à cette procédure comporte notamment le dossier de demande de permis de construire, l'étude d'impact qui a fait l'objet d'un avis de l'autorité environnementale, également présent dans le dossier, et le mémoire en réponse du maître d'ouvrage. Pendant toute la durée de la participation, il sera mis à la disposition du public :

- sur le site dédié au projet : <https://www.registre-numerique.fr/courbevoie-village-delage-lot-b4>
- sur le site internet de la ville de Courbevoie : <http://www.ville-courbevoie.fr>

Chacun pourra prendre connaissance d'un exemplaire papier du dossier dans le hall d'accueil principal de la mairie de Courbevoie (92400) - Hôtel de Ville - 2, place de l'Hôtel de Ville :

- les lundis, mercredis, jeudis et vendredis de 8h30 à 17h30,
- les mardis de 13h à 17h30.

Pendant toute la durée de la participation, le public pourra faire parvenir ses observations et propositions sur le registre d'enquête dématérialisé accessible via le site internet dédié au projet : <https://www.registre-numerique.fr/courbevoie-village-delage-lot-b4>

Les observations et propositions du public transmises par voie électronique seront consultables sur le registre dématérialisé via le site internet dédié au projet précité. Des observations et propositions du public pourront par ailleurs être adressées par écrit au siège de l'enquête : Mairie de Courbevoie (92400) - service de l'urbanisme - 2 Place de l'Hôtel de Ville - 92400 Courbevoie.

Les observations et propositions du public transmises par voie postale seront consultables au siège de l'enquête ainsi que sur le site dédié au projet : <https://www.registre-numerique.fr/courbevoie-village-delage-lot-b4>

La synthèse des observations et propositions du public avec l'indication de celles dont il a été tenu compte sera publiée pendant trois mois à compter de la clôture de la participation :

- sur le site dédié au projet : <https://www.registre-numerique.fr/courbevoie-village-delage-lot-b4>
- sur le site internet de la ville de Courbevoie : <http://www.ville-courbevoie.fr>

Pendant toute la durée de la participation, le public pourra demander toute information sur le projet au pétitionnaire :

SAS COURBEVOIE BRUYERES
28 RUE ESCUDIER
92100 BOULOGNE

Mail : courbevoie-village-delage-lot-b4@mail.registre-numerique.fr

A la fin de la procédure de participation du public par voie électronique et conformément aux dispositions du code de l'urbanisme, le Maire de Courbevoie rendra sa décision sur la demande de permis de construire.

EP 24-166 / contact@publilegal.fr

La ligne de référence est de 40 signes en corps minimal de 6 points didot.

Le calibrage de l'annonce est établi de filet à fillet.

Les départements habilités sont 75,78, 91, 92, 93, 94, 95 et 69.